

Check-list et exemples Révision totale de la loi suisse sur la protection des données

## Registre des activités de traitement

### Règlementation de l'art. 12 LPD rév

Contenu du registre du responsable du traitement :

- Identité du responsable du traitement
- Finalité du traitement
- Catégories de personnes concernées et catégories de données personnelles traitées
- Catégories de destinataires
- Délai de conservation des données personnelles ou critères pour déterminer la durée de conservation
- Description générale des mesures visant à garantir la sécurité des données
- Le cas échéant, États où les données sont communiquées et garanties



**Check-list**

